



personne qui menace mon mariage et recours

Par **daurelien**, le **22/04/2009** à **14:15**

Bonjour,

j'ai une personne qui menace tres serieusement de venir "perturber" mon mariage.

Puis je l'interdire d'assister a mon mariage lors de la mairie ? et lors du vin d'honneur et repas qui se dérouleront dans un gite loué ?

Si elle est là puis je appeler la police ? comment faire pour la faire partir sans utiliser la violence ?

Puis je déposer une main courante ? et qu'elle serait l'utilité ?

Pourrais je la poursuivre et demander des réparations financières par la suite ?

Merci pour vos réponses car aujourd'hui je suis en train de voir pour embaucher un gardien au niveau du gite

Par **nat30**, le **23/04/2009** à **12:58**

bonjour,

Si quelqu'un menace de venir perturber votre mariage,il vaut mieux l'interdire de venir.Pour ma part je le ferais par courrier et en recommandé en indiquant les raisons, les menaces etc..tout en gardant une copie bien sur,car dans le cas ou il viendrait perturber le mariage il y aurait une trace de votre refus qu'il soit présent ce jour là.

Aujourd'hui les main courantes n'existent plus,il faut porter plainte directement.

bon courage